



medecin devenu sans papier...

Par **christopher**, le **09/03/2009** à **15:28**

Bonjour

Je suis étudiant en France depuis 1997 et il ne me reste plus que ma thèse à présenter pour achever mes études et obtenir mon doctorat.

L'année dernière, après avoir perdu un document, je n'ai pas fait de demande de renouvellement de mon titre de séjour et me suis présenté à la prefecture à la fin de l'année universitaire (novembre 2008) pensant que mes bulletins de salaires attesteraient de mon activité.

La prefecture refuse de renouveler mon titre de séjour et me prie de retourner demander un visa dans mon pays...

Je n'ai pourtant pas reçu d'OQTF.

J'ai expliqué par courrier ma situation au président de la république, au premier ministre et aux ministres de l'immigration et de la santé : pas de réponse!

Existe-il des recours? Sauriez vous comment me sortir de cette situation? Merci de m'en faire part.

Je n'ai aucune envie de retourner dans mon pays et d'y attendre plusieurs mois puis de voir ma demande de visa refusée car

- j'aurais alors fait toutes ces années d'études sans avoir le moindre diplôme
- je me retrouverais séparée de celle que j'aime et de tous mes amis
- je vivrais dans un pays où je n'ai habité que jusqu'à mes 6 ans et qui connaît actuellement une vague de violence

Par **Patricia**, le **10/03/2009** à **21:42**

Traitement humanitaire et non pas animal

"Je trouve que vous êtes très naïf".

Le but du forum n'est pas de faire un procès sur la personnalité...

Christopher est soucieux et vient ici pour demander des renseignements, si on connaît la réponse on répond et point barre !!!

Par **Alg91**, le **10/03/2009** à **21:50**

désolé, c'est supprimé si cela dérange, j'ai voulu juste informé Christopher, que ce domaine juridique étant un peu spécial, et qu'il est vu d'un mauvais oeil. par les trois fonctionnaires cité sur son message. ni plus ni moins.

Par **Patricia**, le **10/03/2009** à **21:50**

Ben oui Alg91 vous avez supprimé votre message vite fait bien fait... mais moi je l'ai lu.

Par **christopher**, le **13/03/2009** à **11:56**

Je devrais m'estimer heureux de ne pas avoir vu ces messages je suppose!

Je suis bien conscient du peu de m'intêret que me portent ces responsables sus-cités. Sans jeux de mots, leur silence parle pour eux...

Ce sont pourtant les premiers à crier sur tous les média que la France est un pays d'accueil ou qu'il faut inciter les médecins à s'installer en zone rurale !

Pour avoir passé mon enfance dans un pays anglophone, je parfaitement bilingue mais l'immigration au Canada ou au Royaume Uni me déracinerait de mon réseau social... C'est en France que je suis devenu un homme adulte et maintenant que je suis formé (aux frais de l'état!!)j'aimerais pouvoir rembourser ma dette morale!

Etant profane en matière juridique vos conseils seront les bienvenus

Par **cram67**, le **14/03/2009** à **08:18**

Je suis toujours étonné de la polémique sur la France terre d'accueil !

Nous sommes tous des êtres humains vivant sur une même planète, et en France, comme d'autres pays, il y a de la place pour tout le monde. Nous vivons en société, et pour éviter l'anarchie et le désordre afin de protéger les droits de tout à chacun, la société, au fil de notre histoire, a mis en place des règles de vie en société que l'on appelle des lois.

Beaucoup de personnes ne voient que leurs DROITS et oublient bien trop souvent que pour bénéficier de droits il faut s'acquitter de ses DEVOIRS.

Vous nous parlez des problèmes rencontrés dans votre pays, si tel est le cas, vous pouvez déjà déposer une demande d'asile politique si vous êtes menacé dans votre pays, ce qui vous donnera éventuellement un délai supplémentaire, même si de part le fait que vous ayez quitté votre pays d'origine à 6 ans, il sera difficile de faire valoir un danger à votre intégrité physique, ces pays étant listés par le législateur, mais comme vous ne parlez pas de votre pays d'origine, il m'est difficile de répondre.

N'espérez pas trop que le président de la république, premier ministre ou autre ministres se

transforment en bonnes fées. Ce sont eux qui font voter les lois afin qu'elles soient appliquées. Ils prennent quelques fois des mesures dérogatoires, mais dans des circonstances bien précises et au cas par cas. Si vous avez adressé un courrier, vous aurez votre réponse, certes cela prend un certain délai car vous n'êtes pas le seul à les solliciter.

Ne vous inquiétez pas, on n'expulse pas une personne comme ça du jour au lendemain. Par le jeu des recours et des procédures administratives, cela vous donnera largement le temps de trouver une solution. Les personnes expulsées, ont déjà une longue procédure derrière eux.

Faites appel à l'ordre des médecins, qui au vu de votre dossier et de votre sérieux pourrait vous soutenir. Ayant des amis en fac de médecine, cela me semble même étonnant que vous n'ayez pas eu de soutien de ce côté là si vous êtes assidu au cursus.

Prenez attache avec les nombreuses associations d'aides qui existent.

D'un côté légal, n'attendez pas une réponse miracle. Si les lois prévoient que vous n'êtes plus autorisé à résider en France dans votre situation, elles ne vont pas changer du jour au lendemain.

Par **christopher**, le **18/03/2009** à **21:56**

Merci du conseil, j'ai en effet le soutien du président de la faculté et j'attends une réponse du conseil de l'ordre.

Pour ce qui est du droit d'asile, je ne pense pas être concerné.

Mon pays (Madagascar) a retrouvé un calme apparent, et n'étant pas politiquement engagé mon intégrité physique ne me semble pas menacé.

Par **Patricia**, le **18/03/2009** à **22:19**

J'espère de tout coeur Christopher que les conseils de cram vous seront bénéfiques. Vos compétences semblent les mériter.

malgache vous êtes... !!!

Belle île..., où j'envisage d'aller avant la fin de mes jours...

Si vous pouviez conseiller pour les visites et démarches, je suis preneuse, merci !

Bonne continuation à vous et surtout gardez courage.

Par **cram67**, le **19/03/2009** à **18:01**

Il faut rester optimiste, et comme je vous l'ai dit précédemment, avec le soutien du doyen de la faculté de médecine, j'ai déjà vu des étudiants en médecine obtenir leur titre de séjour, en effet, comme vous l'avez précisé, du fait que certaines de nos campagnes sont à la recherche urgente de docteurs...

Bon courage à vous, et tenez nous au courant...

Par **christopher**, le **21/03/2009** à **07:50**

Dernières nouvelles : malgré tous mes soutiens, le responsable du service (à la préfecture) reste campé sur ses positions...

Je devrais rentrer demander un visa !

En supposant que je l'obtienne, les délais seront tels que je ne pourrai jamais terminer ma thèse à temps et que je me serais inscrit pour rien...

Il ne me reste plus qu'à attirer l'attention du préfet en personne.

Je n'ai aucune idée des démarches à faire pour faire du tourisme à Madagascar mais conseille surtout le Nord. Le reste est très bien aussi mais comme c'est aussi grand que la France avec des routes parfois dignes de l'Amazonie, on peut difficilement tout faire d'un coup.

Par **cram67**, le **21/03/2009** à **07:56**

il me semble avoir vu un reportage sur une société qui s'occupait de la recherche de médecins étrangers et qui s'occupait des formalités... peut être à creuser de ce côté là !
Je ne sais pas quoi vous proposer d'autre...désolé !

Par **Patricia**, le **21/03/2009** à **08:44**

C'est vrai que votre situation est délicate.

Je pense que la personne qui pourrait vous conseiller et orienter le mieux est un avocat spécialisé "Droit des étrangers".

En tant qu'étudiant vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle, vous renseigner au tribunal sur les modalités et pour retirer le dossier.

Merci Christopher.

De tout coeur, bonne chance à vous.